

Communauté Territoriale Sud Luberon



Rapport d'orientations budgétaires 2025

Octobre 2024

Partie 1

Le contexte macroéconomique et les principales mesures du PLF 2025

Préambule



Préalablement au vote du budget primitif 2025, le débat d'orientations budgétaires (DOB) a pour but de mettre en débat la situation financière de COTELUB et les orientations stratégiques en découlant.

La discussion s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB).

Sont traités dans le présent document les éléments obligatoires du DOB parmi lesquels :

- L'aperçu du contexte national et la présentation des mesures du PLF 2025 intéressant les collectivités ;
- L'analyse rétrospective de la situation financière de COTELUB (période 2019–2024) ;
- Une projection de la trajectoire financière de COTELUB (période 2024-2028) ;
- Un focus sur la situation RH.

Il convient de tenir compte des points de vigilance suivants :

- Seul le projet de loi de finances pour 2025 est connu à date. Il est susceptible d'être modifié ;
- Par ailleurs, l'exercice 2024 de COTELUB est toujours en cours. Les données financières 2024 reposent sur les flux réalisés et engagés à date ainsi que sur des hypothèses de projection d'atterrissage.

Les prévisions macroéconomiques nationales

En 2025, la croissance économique se maintiendrait à son niveau 2024 mais l'inflation reculerait

- Le scénario économique du Gouvernement au titre du PLF 2025 est le suivant :
 - Une **croissance du PIB qui se maintiendrait à son niveau de 2024, soit 1,1%** (contre 1,4% prévu au programme de stabilité 2024-2027) et portée par le rebond de la consommation des ménages ;
 - Une inflation qui diminuerait et s'établirait sous les 2% : **projection à 1,8% en 2025.**

Scénario économique du Gouvernement PLF 2025		
<i>(Ecarts au PSTAB 2024-2027)</i>		
	2024	2025
Croissance du PIB	1,1 (0,1)	1,1 (-0,3)
Contributions à la croissance		
Demande intérieure privée hors stocks	-0,1 (-0,8)	0,8 (-0,2)
Demande publique	0,8 (0,7)	-0,1 (-0,3)
Commerce extérieur (net des variations de stocks)	0,5 (0,3)	0,3 (0,1)
Inflation (IPC)	2,1 (-0,4)	1,8 (0,1)

Document de présentation du PLF 2025

La trajectoire des finances publiques nationales



L'atteinte de l'objectif de 5% de déficit en 2025 repose sur la réalisation d'une économie de 60 Mds €

- En 2024, le déficit public de l'ensemble des administrations devrait s'élever à -6,1 % du PIB alors que le programme de stabilité 2024-2027 reposait sur une cible à -5,1% (+1 point) ;
- A la fin de l'exercice 2024, la dette représente presque 113% de la richesse nationale annuelle ;
- L'objectif d'un solde public à -5% au PLF 2025 nécessiterait **la réalisation de 60 Mds € d'économies** :
 - Dont deux tiers de baisse de dépenses (-40 Mds €) ;
 - Dont un tiers de hausse de recettes (+20 Mds €).

Trajectoire des finances publiques				
(en % du PIB)	2022	2023	2024	2025
Solde public (au sens de Maastricht)	-4,7	-5,5	-6,1	-5,0
Niveau de solde conjoncturel	-0,2	-0,3	-0,4	-0,4
Niveau du solde structurel (% PIB potentiel)	-4,5	-5,1	-5,7	-4,5
Dette au sens de Maastricht	111,2	109,9	112,9	114,7

Document de présentation du PLF 2025

La situation des finances publiques locales en 2024



Un dynamisme des dépenses en 2024 mais des divergences importantes selon les strates

- Les remontées comptables des collectivités à la mi-année 2024 mettent en exergue :
 - Une croissance dynamique des dépenses réelles de fonctionnement (+6%) et qui n'est pas couverte par celle des recettes réelles de fonctionnement (+4,5%) ;
 - Des dépenses d'investissement hors remboursement en capital de la dette qui sont très dynamiques (+13,2%) et portées par les dépenses d'équipement (+13,4% pour le bloc communal) ;
 - L'autofinancement brut des collectivités diminue de 8,7% en un an, avec de fortes disparités : +5,7% pour le bloc communal, -1,2% pour les régions et -32% pour les départements ;
 - D'après le Gouvernement, **le solde 2024 des administrations se dégraderait (-0,5% du PIB)**.

Trajectoire des collectivités territoriales		
évolution annuelle (en %)	2023	2024
Total des dépenses	7,1	6,7
Dépenses de fonctionnement	6,1	4,6
Dépenses d'investissement	10,2	13,2
Total des recettes	3,9	3,1
Solde des collectivités territoriales (en Md€)	-5,5	-16
en % du PIB	-0,2	-0,5

Document de présentation du PLF 2025

La mise à contribution du secteur public local

Une contribution de 5 milliards d'euros des budgets locaux au redressement des finances publiques

- Le PLF 2025 prévoit un prélèvement de 5 milliards d'euros sur les recettes des collectivités dans le cadre de leur « participation à l'effort de redressement budgétaire » ;
- Cela représente **12,5% de l'effort de réduction des dépenses des administrations (40 Mds €)** :
 - Etat : 20 Mds € ;
 - Secteur social : 15 Mds € ;
 - Secteur public local : 5 Mds €.
- Cet objectif d'économie de 5 Mds € est concentré sur **trois mesures du PLF 2025** :

Fonds de précaution pour les collectivités

3 Mds €

Absence de répercussion de la dynamique de TVA

1,2 Md €

Ajustement du fonds de compensation de la TVA

0,8 Md €



Les principales mesures du PLF 2025 (1/4)

La mise en œuvre d'un « Fonds de précaution pour les collectivités » à hauteur de 3 milliards d'euros

- La constitution d'un fonds par prélèvement sur les recettes de fonctionnement des collectivités dont les dépenses sont supérieures à 40 millions d'euros (environ 450 des plus grosses collectivités) ;
- Il sera alimenté par un prélèvement plafonné à un maximum de 2% de leurs recettes de fonctionnement lorsqu'est « constaté le dépassement d'un solde de référence » ;
- Les collectivités concernées les plus fragiles pourraient échapper à ce prélèvement (critère du FPIC) ;
- Ce système vise la mise en réserve du fonds en 2025 afin d'en restituer l'épargne aux collectivités lorsque la situation du solde public local le permettra, selon des règles définies après « consultation » du Comité des finances locales (CFL) ;
- Le fonds a vocation à être réparti entre les trois instruments nationaux de péréquation horizontale (soit le FPIC pour le bloc communal) ;
- Un dispositif qui va certainement évoluer lors des discussions budgétaires et qui a d'ores et déjà suscité de nombreux débats en commission des finances de l'Assemblée et dans les associations d'élus.

Les principales mesures du PLF 2025 (2/4)

Une TVA reversée gelée à son niveau 2024 et un recul du soutien à l'investissement local

- Le PLF 2025 prévoit le maintien du montant transféré de TVA aux collectivités à son niveau 2024. Compte tenu de la dynamique attendue de TVA, le manque à gagner serait de 1,2 milliard d'euros ;
- Le PLF 2025 prévoit une réduction de 800 millions d'euros du fonds de compensation de la TVA :
 - Le FCTVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat constituant la principale aide aux collectivités territoriales en matière d'investissement. Cette dotation est destinée à assurer la compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA supportée par les collectivités au titre de leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale ;
 - Jusqu'à présent, le taux de FCTVA s'établissait à 16,404%. Il serait de 14,85% à compter de 2025 ;
 - En outre, le PLF prévoit l'annulation de l'élargissement du champ d'application du fonds à certaines dépenses de fonctionnement (l'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage). Il s'agit donc d'un retour au régime historique du fonds après les évolutions votées en 2024.

Les principales mesures du PLF 2025 (3/4)

Deux autres mesures vont également impacter les budgets locaux, au-delà des 5 Mds € annoncés :

- La diminution de 1,5 milliard d'euros des crédits du « Fonds Vert » :
 - Le Fonds Vert est un dispositif lancé début 2023 et visant à financer des projets présentés par les collectivités et leurs partenaires dans trois domaines : la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie ;
 - Un montant de 1 milliard d'euros est prévu en engagement au PLF 2025 (contre un montant de 2,5 milliards d'euros en engagement en 2024), soit une contraction de 60%.
- La hausse de plus d'un milliard d'euros des cotisations des employeurs publics à la CNRACL :
 - Il ne s'agit pas d'une mesure du PLF mais de l'avant PLFSS ;
 - Hausse de 4 points de la cotisation à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités, dont le déficit s'établirait à 3,8 milliards d'euros à fin 2024 ;
 - Impact estimé à 1,3 Mds € pour les collectivités au titre de l'année 2025 ;
 - Par ailleurs, le texte prévoit également des hausses de cotisations en 2026 et 2027.

Les principales mesures du PLF 2025 (4/4)

Enfin, la stabilisation en volume des concours de l'Etat induira une perte nette en euros courants

- Enfin, le PLF prévoit une stabilisation globale des concours financiers de l'Etat aux collectivités à leur niveau de 2024 : 53,4 milliards d'euros contre 53,8 milliards d'euros en 2024 ;
- Cette stagnation des concours ne permettra pas de compenser l'inflation anticipée 2025 et induira, in fine, une perte pour les collectivités équivalente à l'inflation (qui vient de repasser sous les 2% selon l'INSEE) ;
- Principal concours financier de l'Etat, la DGF est stabilisée à son niveau de 2024 : 27,2 milliards d'euros ;

En synthèse pour COTELUB et son territoire

En synthèse, un PLF 2025 plutôt constraint pour COTELUB :

- D'une façon générale, la stabilisation en volume des concours financiers de l'Etat à leur niveau 2024 va entraîner une perte nette correspondant à l'inflation, même si celle-ci ralentirait (+1,8% en 2025) ;
- Si le ralentissement de l'inflation est de nature à limiter la hausse des dépenses réelles de gestion, elle va aussi induire une moindre progression des bases faisant l'objet d'une indexation – en particulier s'agissant des valeurs locatives (revalorisation automatique de +7,1% en 2023 et de +3,9% en 2024) ;
- COTELUB ne sera pas concernée par la contribution au titre du fonds de précaution pour les collectivités (dépenses de fonctionnement < 40 M€). Il est encore trop tôt pour savoir si COTELUB pourrait bénéficier, de ce dispositif (critères en attente de définition), dans quelles conditions et surtout à quelle échéance ;
- En revanche, la baisse du soutien à l'investissement local va impacter directement COTELUB :
 - Sur la base du PPI cumulé 2025-2028, l'impact de la baisse du taux de FCTVA induirait une perte de recette d'investissement cumulée estimée à 0,6 M€ (5,9 M€ avec l'ancien taux à 16,404% contre 5,3 M€ avec le nouveau taux à 14,85%) ;
 - La réduction drastique des crédits engagés du Fonds Vert va impacter les projets éligibles.
- Concernant les dépenses de personnel, COTELUB sera impactée par la hausse des cotisations des employeurs publics à la CNRACL = +50 k€/an intégrés au BP 2025.

Partie 2

**La situation financière
de COTELUB : vision
rétrospective 2019-2024**

Précisions méthodologiques

L'analyse rétrospective de la situation financière de COTELUB repose sur :

- Les données des comptes administratifs 2019-2023 ;
- Une projection d'atterrissement 2024 réalisée sur la base des hypothèses suivantes :
 - Pour la section de fonctionnement : prise en compte du réalisé et de l'engagé à date (début octobre 2024) et des taux d'exécution budgétaire moyens constatés sur les trois derniers exercices :
 - ✓ Dépenses réelles de fonctionnement = taux d'exécution moyen de 95% ;
 - ✓ Recettes réelles de fonctionnement = taux d'exécution moyen de 100%.
 - Pour la section d'investissement : prise en compte du réalisé et de l'engagé à date.

La situation financière 2019-2024 de COTELUB (1/3)



Tableau synthétique de la situation financière 2019-2024 (avec projection d'atterrissement pour 2024)

SITUATION FINANCIERE BUDGET PRINCIPAL - €	2019	2020	2021	2022	2023	Prévu 2024	Evolution moyenne
RECETTES DE GESTION	13 168 421	13 786 025	14 181 214	14 544 046	15 583 873	15 982 973	4,0%
Produits des services (R70)	318 161	212 087	379 127	427 997	368 416	343 890	1,6%
Impôts et taxes (R73 + 731)	10 567 895	11 294 222	11 195 564	11 410 427	12 841 754	13 536 048	5,1%
Dotations et participations (R74)	2 140 241	2 215 327	2 525 772	2 581 101	2 071 922	1 951 506	-1,8%
Autres produits (R75)	38 883	31 043	36 907	56 589	93 712	71 529	13,0%
Atténuation de charges (R013)	103 241	33 346	43 844	67 932	208 069	80 000	-5,0%
DÉPENSES DE GESTION	11 497 714	11 970 544	11 990 477	13 373 911	14 696 983	14 590 662	4,9%
Charges à caractère général (D011)	2 434 670	2 931 423	3 093 787	3 886 326	4 493 209	4 627 882	13,7%
Dépenses de personnel (D012)	2 316 272	2 526 361	2 714 869	3 145 870	3 518 399	3 989 653	11,5%
Atténuation produits (D014)	4 502 576	4 501 540	4 490 701	4 501 809	4 673 584	4 531 970	0,1%
Autres charges courantes (D65)	2 244 196	2 011 220	1 691 120	1 839 906	2 011 791	1 441 157	-8,5%
SOLDE CHARGES CALCULEES ET EXCEPTIONNEL	8 303	-79 627	189 987	141 784	177 985	139 645	-
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	1 662 032	1 731 913	2 377 394	1 309 057	1 062 105	1 389 676	-3,5%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	1 229 335	1 702 767	2 358 904	1 290 113	1 042 354	1 375 158	2,3%
 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	1 443 622	2 007 470	1 441 488	961 932	2 393 235	15 469 923	-
RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	143 127	243 890	573 179	451 903	684 346	4 645 267	-
BESOIN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE	1 300 495	1 763 580	868 309	510 029	1 708 889	9 449 498	-
Emprunt	40 000	0	0	0	0	6 700 000	-
 SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	5 788 680	5 758 689	5 677 877	7 155 589	7 935 673	7 269 138	4,7%
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	5 757 520	5 697 876	7 168 472	7 935 673	7 269 138	4 519 640	-4,7%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	188 449	159 303	140 813	121 869	102 118	6 787 600	-
CAPACITÉ DE DESENDETTEMENT (ANNÉES)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	4,9	-

La situation financière 2019-2024 de COTELUB (2/3)



Concernant 2024, la projection d'atterrissement prévoit :

- Une CAF brute aux alentours des 1,3 M€, légèrement inférieure à la moyenne de la période 2019-2023 (1,6 M€). Le taux de CAF brute s'établirait à 8,7% (moyenne 2019-2023 = 11,6%) ;
- Une CAF nette d'un même niveau, du fait d'un remboursement en capital de la dette très limité ;
- Un besoin de financement de l'exercice exceptionnellement élevé (9,4 M€), compte tenu du financement du projet de l'étang de la Bonde. Le plan de financement est le suivant :

La Bonde – k€	Détail des emplois et des ressources
Emplois	Achat = 10 000 k€ Frais notaires = 99 k€ Total emplois = 10 099 k€
Ressources	Prêt = 2 700 k€ EPF = 4 000 k€ (faisant l'objet d'un prêt relai) Subvention = 1 864 k€ Autofinancement (solde) = 1 535 k€ Total ressources = 10 099 k€

La situation financière 2019-2024 de COTELUB (3/3)



Une situation financière saine sur la période 2019-2024 :

- Des dépenses réelles de gestion (+4,9%/an) qui sont plus dynamiques que les recettes réelles de gestion (+4%/an), dans un contexte d'inflation importante en 2022 et en 2023 ;
- Mais **un autofinancement net qui reste solide** : 1,5 M€ par an en moyenne (taux CAF nette = 10,4%) ;
- Un **résultat global de clôture en augmentation de 1,5 M€ entre 2019 et 2023 (+26%)**. La dégradation constatée en 2024 est due à la mobilisation des excédents antérieurs pour financer le projet de la Bonde ;
- Une **capacité de désendettement très dynamique** (0,1 an jusqu'en 2023). La dégradation constatée en 2024 est uniquement due au prêt relai de 4 M€ pour le projet de la Bonde qui sera remboursé en 2025.

SITUATION FINANCIERE BUDGET PRINCIPAL - €	2019	2020	2021	2022	2023	Prévu 2024
AUTOFINANCEMENT NET	1 229 335	1 702 767	2 358 904	1 290 113	1 042 354	1 375 158
<i>Taux de CAF nette, en %</i>	<i>9,3%</i>	<i>12,4%</i>	<i>16,6%</i>	<i>8,9%</i>	<i>6,7%</i>	<i>8,6%</i>
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	5 757 520	5 697 876	7 168 472	7 935 673	7 269 138	4 519 640
<i>En jours de dépenses de gestion</i>	<i>183</i>	<i>174</i>	<i>218</i>	<i>217</i>	<i>181</i>	<i>113</i>
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	188 449	159 303	140 813	121 869	102 118	6 787 600
<i>Capacité de désendettement, en années</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>4,9</i>

Partie 3

Focus sur la masse salariale et la situation RH

L'évolution de la masse salariale depuis 2020 (1/2)



Une progression de la masse salariale cohérente avec l'évolution dynamique des effectifs :

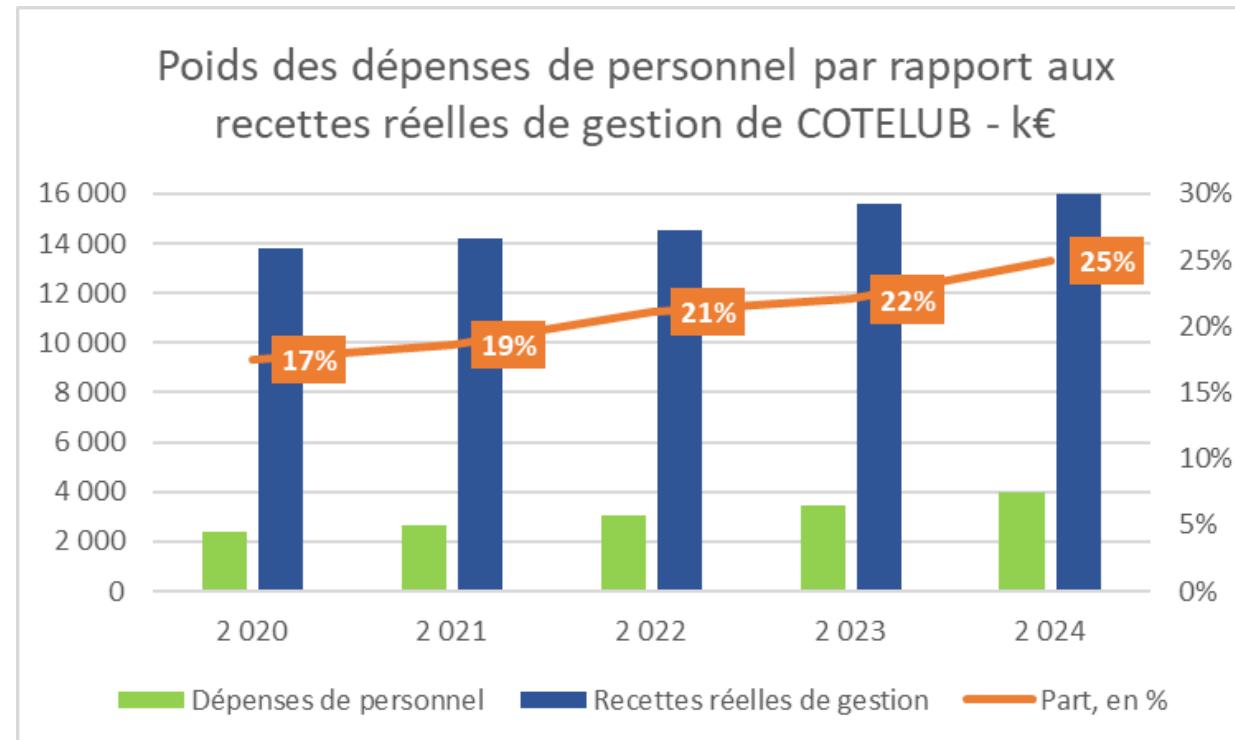
- La projection d'atterrissement 2024 s'établit à 3 989 k€ de dépenses de personnel ;
- Les dépenses de personnel ont progressé en moyenne de 13,5% par an entre 2020 et 2024 ;
- Cette évolution est cohérente avec celle des effectifs, qui ont progressé en moyenne de 10,7% par an ;
- Le solde correspond à l'évolution du coût moyen par agent, qui a progressé en moyenne de 2,5% par an.

DEPENSES PERSONNEL - €	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution moyenne
Total 012	2 408 143	2 643 733	3 062 685	3 434 017	3 989 653	13,5%
<i>Evolution N/N-1</i>	-	9,8%	15,8%	12,1%	16,2%	-
Effectifs COTELUB au 31/12	60	66	75	78	90	10,7%
<i>Evolution N/N-1</i>	-	10,0%	13,6%	4,0%	15,4%	-
Coût moyen par agent au 31/12	40 136	40 057	40 836	44 026	44 329	2,5%
<i>Evolution N/N-1</i>	-	-0,2%	1,9%	7,8%	0,7%	-

L'évolution de la masse salariale depuis 2020 (2/2)

En conséquence, les dépenses de personnel représentent une part croissante du budget :

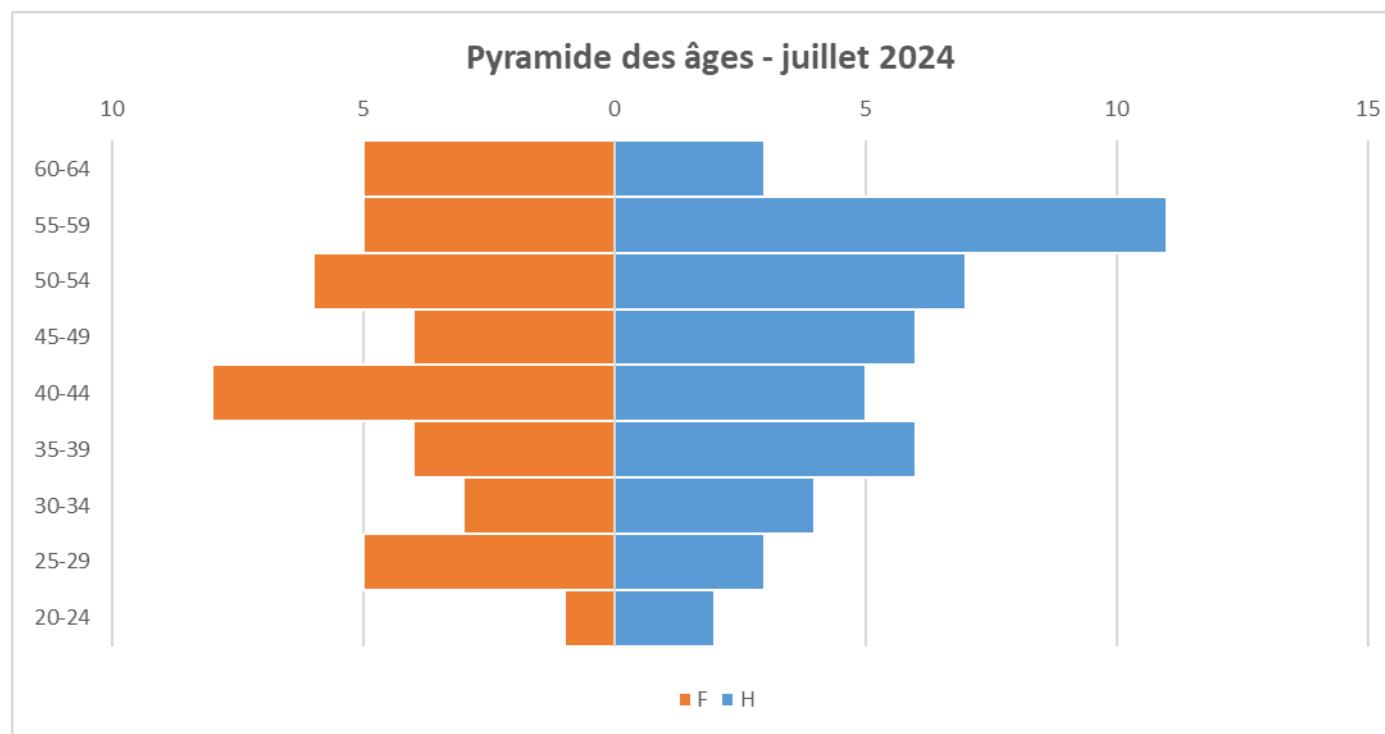
DEPENSES PERSONNEL - €	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution moyenne
Dépenses de personnel	2 408 143	2 643 733	3 062 685	3 434 017	3 989 653	13,5%
Recettes réelles de gestion	13 786 025	14 181 214	14 544 046	15 583 873	15 969 444	3,7%
Part, en %	17%	19%	21%	22%	25%	9,4%



La pyramide des âges (données juillet 2024)

L'âge moyen des effectifs de COTELUB est de 44,7 ans :

- Il est en légère augmentation sur la période 2020-2024 (+0,9 an) ;
- Il est inférieur à l'âge moyen constaté dans la fonction publique territoriale (46 ans) ;
- La pyramide des âges de COTELUB diffère selon le genre. Ainsi, la catégorie la plus représentée chez les femmes se situe entre 40 et 44 ans contre 55 à 59 ans chez les hommes.



Le suivi de l'absentéisme (données septembre 2024)



Un taux d'absentéisme en progression sur les dernières années :

- Le taux d'absentéisme a progressé de 5,8 points entre 2021 et 2024 ;
- Il s'établit à 11,7% à fin septembre 2024 ;
- Il comprend les maladies ordinaires et les accidents de travail. La hausse constatée entre 2022 et 2023 résulte de la progression du taux d'absentéisme lié aux accidents de travail : +3,2 points.

TAUX D'ABSENTEISME - %	2021	2022	2023	2024	Evolution moyenne
Taux, en %	5,9%	7,5%	10,3%	11,7%	25,9%

Partie 4

La prospective financière 2024-2028 et les orientations budgétaires

Précisions méthodologiques

L'analyse prospective de la situation financière de COTELUB repose sur :

- La prise en compte des hypothèses d'inflation connues à date (+2%/an à compter de 2025) ;
- Concernant les recettes de gestion, une hypothèse de stabilité en volume des dotations de l'Etat ;
- S'agissant des dépenses d'investissement et de leurs modalités de financement :
 - La programmation pluriannuelle des investissements sur la période 2025-2028 représente **un effort d'investissement cumulé de 30 M€** (soit 7,5 M€/an) – voir la diapositive suivante ;
 - Compte tenu des taux d'exécution des années précédentes (19% en 2021, 20% en 2022 et 25% en 2023), **il a été considéré un taux d'exécution annuel du PPI de 50%** ;
 - En outre, il a été considéré un taux de subventionnement des projets hors la Bonde de 50% : il s'agit du seuil de financement à atteindre pour lancer un projet.

Concernant le périmètre de la prospective :

- La prospective est réalisée sur la base du périmètre actuel du budget principal (dont PTVA et GEMAPI) ;
- Concernant **les deux futurs budgets annexes, l'objectif est l'équilibre des régies** (pas de versement de subventions d'équilibre par le budget principal).

Programmation Pluriannuelle des Investissements



La PPI 2025-2028 est la suivante :

PPI - Milliers d'euros	Prévu 2025	Prévu 2026	Prévu 2027	Prévu 2028	TOTAL
PTVA	550	1 550	595	595	3 290
GEMAPI	1 343	968	4 669	4 669	11 649
Autres	5 011	5 478	2 250	2 250	14 988
TOTAL PPI	6 904	7 995	7 514	7 514	29 926

Les principaux projets sont les suivants :

- PTVA = nouvelle déchèterie (2 M€) ;
- GEMAPI = digue de Cadenet et Villelaure (3,9 M€) et cours d'eau orphelin (3,5 M€) ;
- Autres investissements = nouvelles crèches LBDJ et Mirabeau (4,9 M€), aménagement de l'étang de la Bonde (3,4 M€) et salle multisports de Cadenet (2 M€).

La situation financière 2024-2028 de COTELUB (1/2)



Tableau synthétique de la situation financière 2024-2028 (avec projection d'atterrissement pour 2024)

SITUATION FINANCIERE BUDGET PRINCIPAL - €	Prévu 2024	Prévu 2025	Prévu 2026	Prévu 2027	Prévu 2028	Evolution moyenne
RECETTES DE GESTION	15 982 973	16 196 508	16 462 754	16 734 306	17 011 271	1,6%
Produits des services (R70)	343 890	355 124	360 103	365 159	370 296	1,9%
Impôts et taxes (R73 + 731)	13 536 048	13 735 088	13 993 027	14 256 125	14 524 484	1,8%
Dotations et participations (R74)	1 951 506	1 952 051	1 952 607	1 953 174	1 953 753	0,0%
Autres produits (R75)	71 529	72 244	72 967	73 696	74 433	1,0%
Atténuation de charges (R013)	80 000	82 000	84 050	86 151	88 305	2,5%
DÉPENSES DE GESTION	14 590 662	15 038 100	15 354 814	15 682 865	16 022 715	2,4%
Charges à caractère général (D011)	4 627 882	4 770 035	4 917 511	5 070 540	5 229 364	3,1%
Dépenses de personnel (D012)	3 989 653	4 089 395	4 191 630	4 296 420	4 403 831	2,5%
Atténuation produits (D014)	4 531 970	4 673 584	4 673 584	4 673 584	4 673 584	0,8%
Autres charges courantes (D65)	1 441 157	1 505 086	1 572 090	1 642 320	1 715 936	4,5%
SOLDE CHARGES CALCULEES ET EXCEPTIONNEL	139 645	459 499	92 927	90 306	87 596	-11,0%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	1 389 676	1 158 408	1 107 939	1 051 441	988 557	-8,2%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	1 375 158	1 083 159	1 030 155	971 036	905 441	-9,9%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	15 469 923	3 451 835	3 997 688	3 756 750	3 756 750	-
RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	4 645 267	2 238 515	2 592 500	3 876 252	2 436 252	-
BESOIN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE	9 449 498	130 161	375 032	-1 090 539	415 057	-
Emprunt	6 700 000	0	0	0	0	-
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	7 269 138	4 519 640	4 389 479	4 014 447	5 104 986	-8,5%
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	4 519 640	4 389 479	4 014 447	5 104 986	4 689 929	0,9%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	6 787 600	2 712 351	2 634 567	2 554 162	2 471 047	-
CAPACITÉ DE DESENDETTEMENT (ANNÉES)	4,9	2,3	2,4	2,4	2,5	-

La situation financière 2024-2028 de COTELUB (2/2)



Des fondamentaux financiers qui resteraient solides sur la période 2024-2028 :

- Malgré des hypothèses très prudentes concernant les recettes de gestion (en particulier la stabilisation en volume des dotations de l'Etat), **COTELUB présenterait un autofinancement net satisfaisant :**
 - La **CAF nette s'établirait à 1 M€/an** ;
 - Ce qui représenterait **un taux de CAF nette de 6,5%**.
- Le solde global de clôture au 31/12 se stabiliserait aux alentours de 4 M€ sur la période 2024-2026 puis progresserait de nouveau en fin de période (4,7 M€ en 2028) ;
- La capacité de désendettement resterait très dynamique : **seulement 2,5 ans en fin de période.**

SITUATION FINANCIERE BUDGET PRINCIPAL - €	Prévu 2024	Prévu 2025	Prévu 2026	Prévu 2027	Prévu 2028
AUTOFINANCEMENT NET	1 375 158	1 083 159	1 030 155	971 036	905 441
<i>Taux de CAF nette, en %</i>	<i>8,6%</i>	<i>6,7%</i>	<i>6,3%</i>	<i>5,8%</i>	<i>5,3%</i>
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	4 519 640	4 389 479	4 014 447	5 104 986	4 689 929
<i>Dépenses d'exploitation journalières</i>	<i>39 974</i>	<i>41 200</i>	<i>42 068</i>	<i>42 967</i>	<i>43 898</i>
<i>En jours de dépenses de gestion</i>	<i>113</i>	<i>107</i>	<i>95</i>	<i>119</i>	<i>107</i>
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	6 787 600	2 712 351	2 634 567	2 554 162	2 471 047
<i>Capacité de désendettement, en années</i>	<i>4,9</i>	<i>2,3</i>	<i>2,4</i>	<i>2,4</i>	<i>2,5</i>

La synthèse des orientations budgétaires

En conclusion, les principales orientations budgétaires sont les suivantes :

- Le maintien d'un niveau d'autofinancement net permettant à COTELUB de poursuivre l'autofinancement de ses projets structurants : **le seuil plancher est fixé à 1 M€ ; le taux de CAF aux alentours des 7% ;**
- Afin de financer un effort d'investissement d'ampleur, **une mobilisation équilibrée de l'emprunt (2,7 M€ de prêt classique et 4 M€ de prêt relais) et des excédents antérieurs, de sorte :**
 - A conserver **une capacité de désendettement dynamique** (2,5 ans en 2028) ;
 - A conserver **un résultat global de clôture cohérent** (aux alentours des 5 M€ en 2028).
- Concernant la section d'investissement du budget principal de COTELUB, la mise en œuvre de **mesures permettant l'amélioration des taux d'exécution, en dépenses et recettes**. 2 leviers sont à mobiliser :
 - L'annulation des crédits qui ne seront pas consommés (au lieu de les inscrire en RAR) ;
 - L'amélioration de la prévision budgétaire.
- Concernant les budgets annexes (PTVA et GEMAPI), **l'objectif est l'équilibre financier des régies** : il ne doit pas y avoir de versement de subventions d'équilibre par le budget principal aux budgets annexes.